



## Ce que l'intersyndicale a obtenu pour l'ensemble des agents

1/2

### Le compte y est-il ?

Durée du temps de travail annuel avant 2012 :

#### **1564 heures par an.**

Dans ce calcul étaient compris les 26 jours de RTT, la semaine d'hiver, les 5 semaines de congés, jours d'ancienneté... Ces acquis étaient dus aux luttes menées par les syndicats avec et pour les agents.

Depuis plus d'un an, la volonté des élus et de l'administration était de remettre en cause ces acquis et de faire travailler les agents **1607**

**heures par an.** Soit 43 heures de plus par an en mettant en avant un avis de la Chambre Régionale des Comptes.

**Grâce à votre mobilisation**, aux actions que vous avez menées et à l'unité syndicale FO, Cfdt, CGT, les élus ont entendu nos revendications et ont revu à la baisse le temps de travail. Ils nous proposent de travailler **1583 heures par an.**

Jours dans l'année  
Dimanches  
Samedis  
Jours fériés  
Congés légaux  
RTT  
Semaine de récupération  
Total jours travaillés  
Heures/jours pour une semaine de 35 heures  
Total d'heures de travail effectif  
7 heures de solidarité

#### INTER SYNDICALE

#### MAIRIE 2012

365 jours	366 jours
- 52 jours	- 53 jours
- 52 jours	- 52 jours
- 8 jours	- 8 jours
- 25 jours	- 22,5 jours
	- 26 jours
	- 4,5 jours
228 jours	200 jours
7 heures	8 heures
1 596 heures	1 600 heures
	7 heures
	1 607 heures

1<sup>er</sup> mai  
1 jour veille de fêtes  
Fractionnement

- 1 jour	- 1 jour
- 1 jour	- 1 jour
- 1 jour	- 1 jour

Total jours travaillés

225 jours	197 jours
-----------	-----------

#### Contacts

CGT [cgt-territoire.albigeois@wanadoo.fr](mailto:cgt-territoire.albigeois@wanadoo.fr) Tél 05 63 38 02 52

FO [fo.territoire.albigeois@wanadoo.fr](mailto:fo.territoire.albigeois@wanadoo.fr) Tél 05 63 54 13 74

CFDT [cfdt.mairie.gaillac@free.fr](mailto:cfdt.mairie.gaillac@free.fr) Tél 05 63 33 24 65



Total d'heures de travail effectif

1 575	1 583 heures
-------	--------------

### Tourner la page

C'est ainsi qu'**ensemble**, nous avons également obtenu :

2/2

- la prise en compte pour les agents sociaux du temps de déplacement entre 2 bénéficiaires ;
- la réduction du temps de travail de 5 jours maximum (prise en compte de la pénibilité, de la dangerosité, des horaires décalés, des cycles pour certains postes de travail) ;
- la mise en place d'un groupe de travail sur les risques psychosociaux ;
- La discussion en fin d'année sur l'augmentation :
  - de la participation du CCAS et de la Mairie à la complémentaire santé et prévoyance ;
  - des niveaux 1 et 2 du régime indemnitaire fonctionnel.

### Le compte y est-il ?

A vous de nous le dire en remplissant le coupon réponse ci-après

-----  
Dans ces conditions, je pense qu'un protocole d'accord peut être signé

Dans ces conditions, je ne souhaite pas qu'un accord soit signé

Commentaires : \_\_\_\_\_  
-----  
-----

Nom et Prénom (facultatif) \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

**A remettre à un délégué syndical avant le lundi 25 juin 18 heures**

---

#### Contacts

CGT [cgt-territoires.albigeois@wanadoo.fr](mailto:cgt-territoires.albigeois@wanadoo.fr) Tél 05 63 38 02 52

FO [fo.territoires@wanadoo.fr](mailto:fo.territoires@wanadoo.fr) Tél 05 63 54 13 74

CFDT [cfdt.mairie.gaillac@free.fr](mailto:cfdt.mairie.gaillac@free.fr) Tél 05 63 33 24 65